



montant de pension et modification de salaire

Par jo1256, le 30/01/2011 à 10:12

bonjour

Durant la période allant de la date de l'ordonnance de non conciliation au prononcé du divorce (3 années) j'ai versé une pension à mon épouse dont le montant a été fixé dans l'ordonnance de non conciliation. La dernière année j'ai eu un changement brutal de salaire qui fait qu'en additionnant cette pension, celle des enfants dont frais d'études, le remboursement des prêts, je dépassais mon salaire. Mon avocat me disait qu'il valait mieux ne pas faire une demande de modification de montant de pension sinon la procédure serait encore rallongée de 6 mois au moins.

J'ai réduit de moi même la pension à mon épouse. Je sais que c'est illégal mais il fallait bien que je m'en sorte.

Mon ex épouse a bien pu faire augmenter la pension de l'un des fils qu'elle a à sa charge et j'ai versé la différence rétroactivement.

Je voudrais savoir si moi aussi je peux faire valoir rétroactivement que mon salaire durant cette année là, ne permettait pas de verser une telle pension à mon épouse car le temps est venu de la liquidation des biens qui devrait se faire via un notaire. Mon ex épouse ne va pas se priver de me réclamer de lui verser ce que j'aurai dû lui verser conformément à l'ordonnance de non conciliation.

Si une démarche est possible, merci de me préciser si elle doit se faire obligatoirement via un avocat.

merci